



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Sélestat-Erstein - Canton d'Obemai

COMMUNE DE BLIENSCHWILLER
(67650)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU

Mercredi 17 mai 2023 à 20 h
Grande Salle de la Mairie

NBRE. DE MEMBRES PRESENTS :	EN EXERCICE : 11	DATE CONVOCATION : 11 mai 2023
<i>Le Maire :</i>	<i>Jean-Marie SOHLER</i>	
<i>Les adjoints :</i>	<i>Dominique SPITZ, Etienne WASSLER,</i>	
<i>Les conseillers :</i>	<i>Jean-Bernard BULBER, Stève DRESCH, Matthieu WASSLER, Pierre MEYER,</i>	
<i>Absents excusés</i>	<i>Roland SCHWARTZ, Christine FREYERMUTH, Claudine KIEFFER Carine STRAUB (qui donner procuration à Matthieu WASSLER),</i>	
<i>Secrétaire de séance</i>	<i>Amélie TUSHA</i>	

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 29 mars 2023
2. Réservation du droit de chasse
3. Certification de gestion forestière
4. Réparation des battants de cloches
5. Décision modificative n°1
6. Divers et communications.

D 05-23-01 : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2023

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 29 mars 2023.

D 05-23-02 : Réservation du droit de chasse

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de se réserver le droit de chasse pour les parcelles section 10 n°70,78,79,80,104,105 et section 11 n°38,39,40,42,43,44,45,47,48,49,50 situées au Lattenrain sur le ban communal de Saint-Pierre-Bois.

Autorise le maire à engager les procédures nécessaires auprès de la commune Saint-Pierre-Bois

D 05-23-03 : Certification de gestion forestière

Le Maire expose au conseil la nécessité pour la commune de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes,
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt,
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt,
- Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

De renouveler son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune possède

Autorise Le maire à accomplir toutes les formalités et signer les documents nécessaires à cet engagement.

D 05-23-04 : Entretien des cloches de l'église

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de l'entretien annuel des cloches de l'église, il a été constaté qu'il y a lieu de restaurer les battants et les plateaux-bellère.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Accepte le devis de la société André Voegelé d'un montant de 4 165.20 €

D 05-23-05 : Décision modificative n°1

Le conseil municipal sur proposition de M. le Maire,

-Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du BP 2023 sont insuffisants,

Décide, à l'unanimité, de modifier l'inscription comme suit :

INTITULÉS DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Résultat de fonctionnement reporté			002	-60,00
Habillement et vêtements de travail	60636	-60,00		
TOTAUX ÉGAUX - FONCTIONNEMENT		-60,00		-60,00

Approuve la modification modificative indiquées ci-dessus.

La séance est levée à 22 h

Le Maire,
Jean-Marie SOHLER

La secrétaire de séance,
Amélie TUSHA

